

Compte-rendu du Conseil d'établissement

12/05/2020

Présents :

- Administration : M. BIS, M. BIZOT, M. RENAUD, M. GÉRARD, Mme TERNOVA, M. DIENER
- Représentants des personnels : M. CHAUVEAU, Mme MAZI, Mme STASZEWSKA-KEMAJOU, M. CASAVECCHIA, M. BÉGARD
- Représentants des parents d'élèves : Mme JANNET, Mme VON MAUBERG, Mme MAHOT, Mme ABRAHAM
- Représentants des élèves : Melle MOUILLARD
- À titre consultatif : M. ROUSSEAU, M. PORTIER, Mme SEUX, M. MARBOT, M. ROSSI
- À titre d'expert : Mme GAUTIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17 h 05 en visioconférence.

Ordre du jour : adoption du protocole sanitaire et réouverture de l'établissement

Le compte rendu du précédent CE du 16 avril 2020 est adopté (avec modification sur la liste de présence)

M. le proviseur rappelle que nous avons tous pris connaissance des versions 0 et 1 amendée à la suite du CHSCS du protocole sanitaire pour la réouverture de la maternelle.

Le protocole s'inspire des mesures les plus strictes des directives françaises et polonaises

La modification porte, suite aux réunions des CHSCS et CHSCT, sur la mise en place d'un contrôle des températures des enfants et du personnel à leur arrivée dans l'établissement.

M. PORTIER souhaite qu'il soit rappelé aux parents de garder leurs enfants s'il y a un malade à la maison. Il pose la question de la communication aux familles.

M. BIZOT dit qu'il y aura une communication générale à l'ensemble des familles de l'établissement et une communication plus spécifique aux familles de maternelle qui devront avant de renvoyer leur enfant à l'école signer une attestation de bonne santé de l'enfant et de son entourage et s'engager au respect de certaines mesures.

Mme JANNET demande quand est prévue cette communication et suggère qu'elle arrive au plus vite. M. le proviseur répond qu'il doit attendre la décision de l'Ambassade. M. DIENER, répond que l'Ambassade donnera son accord après réception des conclusions des différents Comités et Conseils, ainsi que l'AEFE. Mme MAHOT souligne la lourdeur de ce « mille-feuilles » administratif et dit qu'il ne faudrait pas que la date de reprise soit décalée. M. DIENER précise que la réponse sera aussi rapide que possible, dans le respect des procédures de contrôle du protocole mis en place par le LFV dans un souci de sécurité et d'efficacité pédagogique et non bureaucratique.

Mme JANNET demande des précisions sur les analyses légionnelles évoquées dans le protocole. M GÉRARD répond que c'est une recommandation du Ministère français de l'Éducation Nationale, que ce sont des analyses que le LFV fait en chaque début d'année scolaire et qu'elles ne peuvent pas avoir lieu avant le 28 mai, l'entreprise étant débordée. M. le proviseur rappelle que c'est une recommandation française qui ne retardera pas la réouverture car c'est la législation locale qui prévaut sur le sol polonais.

Mme MAZI transmet une remarque des enseignants de maternelle qui auraient aimé décaler la reprise au lundi 18 mai pour mieux se préparer, comprendre le protocole et l'assimiler, mettre en place la pédagogie adéquate... Ces quelques jours supplémentaires leur permettraient d'être plus sereins pour cette reprise et de ne pas se précipiter.

M. BIS répond qu'il n'y a pas de précipitation, mais plutôt un questionnement sur l'acte pédagogique. Il y a eu beaucoup de consultations à tous les niveaux, beaucoup de réflexion et de travail. Les enseignants sont motivés et soucieux d'apporter le meilleur service possible, ils sont depuis le début associés à la réflexion.

Il s'agit d'accueillir 23 enfants (2 sondages ont été fait auprès des familles pour recenser les enfants qui viendront), répartis dans 3 groupes (limite à 12 élèves par groupe par la législation polonaise) et dans 3 salles de classe réaménagées spécialement.

6 élèves de TPS et PS / 5 élèves de MS / 12 élèves de GS

L'enseignement à distance se poursuit normalement avec tous les autres élèves.

Au niveau pédagogique, l'enseignement en présentiel et le distanciel auront les mêmes objectifs. Ce sera le même enseignement.

L'enseignement de l'anglais sera aussi assuré en présentiel et en distanciel.

L'accueil se fera par les 2 enseignants titulaires. Ils enseigneront à tour de rôle. L'un en présentiel, l'autre en distanciel et l'équipe sera renforcée par la présence de 2 enseignants remplaçants.

Mme JANNET demande jusqu'à combien d'élèves l'école peut accueillir dans ces conditions et suggère de bien informer les parents sur ce point ?

M. BIS et M. GÉRARD répondent un maximum de 36 élèves en maternelle (en terme de capacité de fonctionnement, de circulation...). M. BIZOT rappelle que les consignes polonaises stipulent que le présentiel est en principe réservé aux familles qui ne peuvent pas faire autrement. Le dispositif ne peut pas évoluer tant que les règles n'évoluent pas. S'il y avait de nouvelles demandes en GS, il faudrait mettre en place des critères de sélection.

M. PORTIER insiste sur le fait de communiquer aux familles sur la capacité maximale et le maintien de l'enseignement distanciel

Aujourd'hui le personnel a pu prendre connaissance des installations et du nouveau dispositif dans les locaux de Sadyba, et être formé aux nouvelles consignes organisationnelles et sanitaires.

Mme JANNET demande si les visioconférences continueront comme avant. M. BIS répond que oui, que la taille des groupes d'élèves ne changera pas.

Mme STASZEWSKA-KEMAJOU évoque une proposition du CHSCT d'ajouter aux recommandations faites aux parents que les accompagnateurs des élèves ne soient pas plus âgés de 60 ans. Elle soulève également la question de savoir quelle est la procédure pour les fratries : pour l'instant on sépare les fratries en groupe âge. Si on doit accueillir plus d'enfants on sera amené à mélanger les groupes d'âges, mais ce sont des écarts gérables. Si l'un des frères/sœurs est malade ? M. GÉRARD répond que c'est l'enfant fiévreux qui doit revenir avec un certificat médical et que dans les faits, généralement, quand un enfant est récupéré par les parents, les autres le sont aussi, et qu'on peut compter sur le bon sens des parents.

Mme JANNET demande pourquoi c'est l'ambassade qui décide au final de l'ouverture ou pas de l'établissement ? M. DIENER répond que c'est parce que le LFV est un lycée

conventionné avec l'AEFE, laquelle est un opérateur du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères. C'est aussi à ce titre que l'Ambassade siège au Conseil d'Administration où elle est membre de droit et participe à la gestion de l'établissement avec les parents

Mme GAUTIER atteste que la formation de cet après-midi s'est bien passée (entraînements au port des masques, visières, gants, gestes barrières...), souligne la rapidité avec laquelle l'établissement a pu mettre en place ce dispositif, précise qu'il y aura surement des ajustements à faire et qu'elle est très confiante.

Félicitations et Remerciements de l'Ambassade aux équipes pédagogiques, administratives et techniques pour ce surcroît de travail. Il ne s'agit pas d'un enseignement classique, mais il sera à la hauteur de l'équipe, c'est à dire de très haute qualité. Remerciements également aux parents qui, comme toujours accompagnent la mission de l'école.

Le proviseur remercie les personnels (directeur administratif, directeur d'école et enseignants du cycle1) pour leur mobilisation malgré les vacances scolaires et tout particulièrement MM. BIS et GÉRARD.

M. GÉRARD remercie également les assistantes maternelles, l'infirmière, les ouvriers, les chauffeurs... tous très motivés pour cette réouverture

M. PORTIER précise qu'il n'y avait pas de consensus au sein du CA, certains pensaient que le LFV ne devait pas rouvrir, d'autres étaient favorables pour les parents qui n'ont pas le choix. Mais il constate que le travail réalisé et le sérieux de la préparation le rassurent. Il rappelle que le CA est solidaire financièrement de certaines familles, que le personnel est solidaire également en s'impliquant dans cette réouverture. Il félicite l'Administration et rappelle qu'il ne reste que 8 semaines avant les vacances.

Délibérations : 16 votants

- Le protocole sanitaire est adopté à l'unanimité
- La réouverture de l'Établissement est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 18 h 20.

Secrétariat de séance : Mme JANNET

Le chef d'établissement



Frédéric BIZOT